

PRODUITS DANGEREUX



© Editions Tesson

Les produits chimiques peuvent constituer un danger pour votre environnement et être un réel **facteur** de **pollution**. C'est pour cela que le **stockage**, le **tri** & un **traitement** spécifique sont les éléments clés pour permettre leur **valorisation** et pour certains leur **recyclage**.

Pour rappel, le **stockage** des produits chimiques sur site/chantier se fait :



Au **sol**,



Sur **bac de rétention**,



Dans une zone **identifiée** comme « zone de stockage de produit dangereux »



Si le contenant n'est pas celui d'origine, **Identifier** le produit sur l'**emballage**



Qu'ils soient **vides**, **soillés** ou avec un **reste** de **contenu**, vos déchets chimiques doivent être **déposés** dans les points de collectes de la société à savoir :

FLASH QHSE



Bulletin d'information n° 00013 du 08 / 10 / 2020

Durée d'affichage 03 mois

Siège

3 Caisnes palettes dans la Zone déchets
située à l'arrière du bâtiment



1 caisse palette pour les **AEROSOLS** :



1 caisse palette pour les **EMBALLAGES VIDES SOUILLES** :



- Cartouches de Mousse Expansée ou de Silicone,



- Emballages Souillés



- Brosses et Chiffons Souillés



1 caisse palette pour les **PEINTURES** :



- Pots de peinture,



Atelier

1 Caisse palette située dans la zone
déchets

1 caisse palette pour l'**ensemble** des **Déchets Dangereux**



- Pots de peinture,
- Aérosols,
- Cartouches de Mousse Expansée ou de Silicone,
- Brosses & Chiffons Souillés
- Emballages Souillés



A27

1 Contenant dans la zone de stockage

1 contenant pour l'**ensemble** des **Déchets Dangereux** :



Nota : Contenant disponible
dans quelques semaines

- Pots de peinture,
- Aérosols,
- Cartouches de Mousse Expansée ou de Silicone,
- Brosses & Chiffons Souillés
- Emballages Souillés



ORIGINAL A CONSERVER SUR SITE ET / OU EN AGENCE
ENVOYER UNE COPIE AU SERVICE QHSE.DATE ⁽¹⁾ :ANIMATEUR ⁽⁶⁾ :DUREE ⁽³⁾ :NB DE SESSION ⁽⁴⁾ :THEME ⁽⁵⁾ : Flash QHSE n°0013 – PRODUITS DANGEREUXSUJETS ABORDES ⁽⁵⁾ :

- Généralité
- Stockage
- Tri & un traitement spécifique

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS ⁽⁷⁾ :**Amélioration des performances QHSE ⁽⁸⁾**

N°	Analyse des Faits / Constats / Ecart / Situations dangereuses / Presqu'accident / Non-conformité / Dysfonctionnements	Propositions d'action Correctives / Préventives

Décision de traitement de la proposition d'action corrective / préventive ⁽⁹⁾

N°	Décision de traitement	N°	Décision de traitement
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Toute décision de traitement d'une action corrective / préventive sera prise en commun accord entre le Responsable QHSE, le Responsable d'affaire, le Chef d'Agence et autre personne concernée.

(1) Date(s) à(ux) laquelle(s) s'est déroulée la formation.	(2) Nom, prénom et signature des personnes ayant été formées.
(3) Durée de la causerie en nombre d'heure(s).	(4) Nombre de session de formation réalisée par l'animateur.
(5) Sujet et thèmes évoqués lors de la causerie.	(6) Nom, prénom de l'animateur de la causerie
(7) Remarques émises par les participants sur le sujet et les thèmes évoqués.	(8) Analyse des observations, remarques et propositions d'amélioration émises par les participants sur le sujet et les thèmes évoqués.
(9) Décision de prise en compte ou non des propositions d'amélioration.	(10) Emargement obligatoire des personnes présentes à la causerie.

